

MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES  
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

*Secrétariat général*

Paris, le 1er juillet 2019

*Direction des ressources humaines*

**Les ministres**

*Service de gestion*

à

*Sous-direction des personnels administratifs et maritimes*

Mesdames et Messieurs les directeurs  
d'administration centrale

**Nos réf.** : D19001547

**Affaire suivie par** : Isabelle HEBRAS

[isabelle.hebras@developpement-durable.fr](mailto:isabelle.hebras@developpement-durable.fr)

**Tél.** : 01 40 81 66 48

**Courriel** : pam11-gsc.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les chefs des services  
déconcentrés

Mesdames et Messieurs les chefs des services  
techniques centraux

Mesdames et Messieurs les directeurs  
d'établissement publics

**Objet** : Préparation de la commission administrative paritaire (CAP) des administrateurs civils du 18 octobre 2019 : avancement au grade d'administrateur civil hors classe au titre de l'année 2020.

**PJ** : – Modèle de fiche individuelle de proposition au grade d'administrateur civil hors classe

La présente note a pour objet la préparation du tableau d'avancement à la promotion au grade d'administrateur civil hors classe (ACHC) au titre de l'année 2020.

Elle concerne les administrateurs civils (AC) rattachés en gestion au ministère de la transition écologique et solidaire et au ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MTES-MCTRCT).

Les propositions d'avancement seront, dans un premier temps, examinées par la commission administrative paritaire (CAP) ministérielle du 18 octobre 2019, puis par la commission administrative paritaire interministérielle (CAPI) organisée par la DGAFP au mois de novembre 2019.

L'examen des propositions de promotion s'effectue à la lumière notamment de :

- la diversité du parcours professionnel ;
- la manière de servir ;

- l'aptitude à exercer des responsabilités ;
- les qualités d'expertise de l'agent.

## **1- Les promotions à administrateur civil hors classe au titre de l'année 2020**

### **1-1 Les agents éligibles**

#### **1-1-1 Les conditions à remplir**

En application de l'article 11 du décret n°99-945 du 16 novembre 1999 portant statut particulier du corps des AC, peuvent être inscrits au tableau d'avancement pour l'accès à la hors classe les AC ayant atteint au moins le 6<sup>e</sup> échelon de leur grade et justifiant de quatre années de services effectifs dans le corps des AC ou dans l'un des corps ou cadres d'emplois mentionnés au premier alinéa de l'article 17 du décret précité.

Les services militaires sont assimilés à des services effectifs accomplis dans le corps et le grade d'intégration pour l'avancement dans le corps d'accueil, dans la limite de la durée maximale d'ancienneté nécessaire pour atteindre l'échelon du grade dans lequel le militaire a été classé à partir du premier échelon du premier grade du corps d'accueil.

Il convient de noter que seuls sont éligibles les agents qui sont, à la date d'établissement du tableau d'avancement :

- en position d'activité (ce qui inclut notamment la mise à disposition) ;
- en position de détachement sortant ;
- accueillis en détachement dans le corps des AC.

J'appelle votre attention sur le fait que les AC des MTES-MCTRCT qui effectuent leur mobilité statutaire à l'extérieur restent éligibles aux MTES-MCTRCT.

#### **1-1-2 La date de référence à prendre en compte**

Peuvent être inscrits au tableau d'avancement au grade d'ACHC les AC qui remplissent les conditions indiquées ci-dessus au plus tard le 31 décembre 2020.

#### **1-1-3 La date de promotion**

L'avancement au grade d'ACHC sera effectif au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2020 voire à la date à laquelle l'agent remplira les conditions d'éligibilité au cours de l'année 2020.

### **1-2 La détermination du nombre de promotions possibles (à titre d'information)**

Le nombre d'AC pouvant être promus au grade d'ACHC au titre de l'année 2020 est déterminé par l'application d'un pourcentage à l'effectif des AC promouvables à la date du 31 décembre 2019. Ce pourcentage est fixé à 24 % par l'arrêté du Premier ministre PRMG1817266A du 24 septembre 2018.

## **2- La procédure**

### **2-1 Le calendrier**

Le calendrier est le suivant :

<b>Etapes du processus</b>	<b>Dates pour les promotions à ACHC au titre de l'année 2020</b>
Transmission des dossiers au bureau SG/DRH/G/PAM1, sous forme électronique à l'adresse ci-dessous : pam11-gsc.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr	6 septembre 2019 (date limite)
CAP ministérielle des AC	18 octobre 2019
CAPi des AC	novembre 2019 (date à préciser)

J'appelle votre attention sur la nécessité de respecter la date du 6 septembre 2019 afin d'assurer le bon déroulement de la procédure.

### **2-2 La composition du dossier**

Les fiches individuelles de proposition, à rédiger avec le plus grand soin selon le modèle ci-joint, seront transmises par l'autorité hiérarchique du candidat au bureau SG/DRH/G/PAM1.

Elles devront :

- décrire les affectations et les fonctions successivement exercées ainsi que celles occupées en 2019 ;
- comporter une appréciation générale sur la valeur professionnelle du candidat, permettant une comparaison entre ses mérites et ceux des autres agents ;
- ne pas dépasser une page recto-verso.

## **3- Les contacts SG/DRH/G/PAM1**

Vos contacts au sein du bureau SG/DRH/G/PAM1 sont les suivants :

- Estelle FASQUELLE, Cheffe du pôle encadrement supérieur :  
01.40.81.60.47  
[estelle.fasquelle@developpement-durable.gouv.fr](mailto:estelle.fasquelle@developpement-durable.gouv.fr)

- Isabelle HEBRAS, Instructrice du pôle des corps d'encadrement supérieur :  
01.40.81.66.48  
[isabelle.hebras@developpement-durable.gouv.fr](mailto:isabelle.hebras@developpement-durable.gouv.fr)

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette note à la connaissance des agents de votre direction (ou service) remplissant les conditions pour bénéficier d'une promotion au grade d'administrateur civil hors classe au titre de l'année 2020.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le chef du service de gestion

**Signé**

Stéphane SCHTAHAUPS

Copie : SG/DRH/D/MS3P (Pierre-Yves EYRAUD)

## Destinataires

### **Messieurs les Préfets de Région,**

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA)
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE)
- Direction régionale et interdépartementale de l'habitat et du logement d'Île-de-France (DRIHL)
- Directions inter-régionales de la mer (DIRM),
- Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) (Outre-Mer)
- Directions de la mer (DM) (Outre-Mer)

### **Mesdames et messieurs les Préfets de départements,**

- Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM),
- Directions départementales des territoires (DDT)
- Direction de la mer Sud Océan Indien (Mayotte)
- Directions des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM) (Saint Pierre et Miquelon),

### **Messieurs les Préfets coordonnateurs des itinéraires routiers,**

- Directions interdépartementales des routes (DIR)

### **Mesdames les directrices, messieurs les directeurs,**

- Agences de l'eau
- Agence française de la biodiversité
- Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEA-TT)
- Bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile (BEA Air)
- Bureau d'enquêtes sur les événements de mer (BEA mer)
- Bureau d'études techniques et de contrôle des grands barrages (BETCGB)
- Centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH)
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
- Centre d'études des tunnels (CETU)
- Centre national des ponts de secours (CNPS)
- Centre de prestations et d'ingénierie informatique (CPII)
- Centre d'exploitation, de développement et d'études du réseau d'information de gestion (CEDRE)
- Délégation à l'action foncière (DAFI)
- Direction des services de la navigation aérienne (DSNA)
- Direction de la sécurité de l'aviation civile (DSAC)
- École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE)
- École nationale des ponts et chaussées (ENPC)
- École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE)
- Établissement national des invalides de la marine (ENIM)
- Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR)
- Institut géographique national (IGN)
- Institut de formation de l'environnement (IFORE)
- Météo France
- Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)
- Service technique de l'aviation civile (STAC)
- Service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA)
- Service de gestion des taxes aéroportuaires (SGTA)
- Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI)
- Service technique de l'énergie électrique et des grands barrages et de l'hydraulique (STEEGBH)

- Voies navigables de France (VNF)

**Administration centrale du MEEM/MLHD**

- Madame la Vice-présidente du Conseil général de l'environnement et du développement durable
- Madame la Commissaire générale au développement durable
- Monsieur le Directeur général des infrastructures, de transports et de la mer
- Monsieur le Directeur général de l'aviation civile
- Monsieur le Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature
- Monsieur le Directeur général de l'énergie et du climat
- Monsieur le Directeur général de la prévention des risques
- Monsieur le directeur des ressources humaines
- Monsieur le directeur des affaires juridiques
- Madame la directrice des affaires européennes et internationales
- Monsieur le directeur des affaires financières
- Monsieur le chef du service des politiques support et des systèmes d'information
- Monsieur le chef du service du pilotage et de l'évolution des services
- Monsieur le chef du service de défense de sécurité et d'intelligence économique

**PJ N°7**  
**ADMINISTRATEUR CIVIL HORS CLASSE**

**FICHE DE PROPOSITION**

**MINISTERE :**

**1 - Renseignements généraux**

Matricule :	
Civilité :	
Nom d'usage :	Nom de naissance :
Prénom :	Date de naissance :
Grade : administrateur civil	Date d'entrée dans le grade d'administrateur civil ou grade de niveau équivalent :
Echelon au 31/12/2020 :	Date d'entrée dans l'échelon :
Position statutaire occupée au 15/12/2019 :	
Origine d'entrée dans le corps des administrateurs civils :	Date d'entrée dans le corps des administrateurs civils :
Date d'entrée dans la fonction publique :	
Fonctions actuellement occupées :	

**2 - Description succincte des affectations et fonctions successives (et dates) depuis l'entrée dans la fonction publique :**

**Les fiches de proposition ne devront pas dépasser 1 feuille recto verso**

3 -Description précise des fonctions occupées en 2019 et des évolutions intervenues depuis lors

4 - Appréciation générale sur la valeur professionnelle, les qualités personnelles et les mérites de formulée en vue de l'avancement à la hors classe:

Nom et prénom du supérieur hiérarchique  
Qualité du supérieur hiérarchique